



Orange, le 14/10/2024

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
84150 JONQUIERES

Service Planification & Habitat

Affaire suivie par : C. HAUSLER

N/Réf : YB/CL/EM/CH/ – N° 583/2024

V/Réf : Votre courrier du 30/08/2024 – modification n°4 du PLU de la Commune de Jonquières.

Objet : Avis de la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence – modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jonquières.

Monsieur le Maire,

Suite à votre consultation pour avis sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune de Jonquières, je vous informe de notre **Avis favorable sous réserves** :

- **De maintenir le zonage et le règlement de la zone UEb tel qu'il existe aujourd'hui.** En effet, le passage en zone UE laisse la possibilité à tous types d'activités de s'implanter, y compris des constructions à usage commercial ; Cela ne correspond pas à la vision d'ensemble de développement du territoire. Il convient donc de garder le zonage UEb actuel dans « lequel seules sont autorisées les activités de valorisation des produits agricoles et horticoles » (extrait règlement du PLU de Jonquières).
- Concernant les autres points de la modification, la Communauté de Commune n'a pas d'observation particulière à formuler.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes respectueuses salutations.



Pour Le Président par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Christophe LAINE

